

18ème Académie Internationale de Saxophone HABANERA

POITIERS (France) / Lundi 7 au Mardi 15 Août 2017 ポワティエ (フランス)

2017年8月7日～15日

BULLETIN d'INSCRIPTION à renvoyer à :

SAXOPHONE EVENEMENT – 78 rue de la Grand FONT – 16000 ANGOULEME-France

L'inscription ne sera validée que si elle comporte l'ensemble de ces documents sans exception : le bulletin d'inscription, l'autorisation de droits à l'image signée, la photo d'identité, le règlement intérieur signé, l'autorisation parentale et la fiche sanitaire pour les mineurs/ **Les arrhes sont non-remboursables** 手付金は返金されま

せん

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Courriel :

COURS D'INSCRIPTION (cocher la case et entourer la date d'inscription) :

Cours avec pension complète :

MAJEUR : 755 € / ou 715 € (avant le 01/03/2017) 2017年3月1日以前 / ou 675 € (avant le 15/01/2017) 2017年1月15日以前)

MINEUR : 775 € / ou 735 € (avant le 01/03/2017) / ou 695 € (avant le 15/01/2017)

Cours avec repas de midi et repas du soir : **610 €**

Cours avec déjeuner de midi uniquement, sans nuitée, ni repas du soir : **550 €**

Cours en externat (sans aucun repas, ni nuitée) : **500 €**

Auditeur pension complète : **495 €**

Auditeur avec déjeuner de midi uniquement : **430 €**

FORMULE DE COURS CHOISIE (cocher une case)

FORMULE GENERALE (COURS SOLO et MUSIQUE de CHAMBRE)

FORMULE PERFECTIONNEMENT INSTRUMENTAL

FORMULE MUSIQUE de CHAMBRE

FORMULE COURTE INTENSIVE – **4 jours du 11 au 14 Août inclus(490 €) (pas de quatuor ni ensemble ; uniquement cours solo, répétitions avec piano et rodage en concert solo)** 8月11日から8月14日の4日間 (490ユーロ) (カルテットとアンサンブルへの参加無し、個人レッスンとピアノ合わせ、試演会とソロでのコンサート参加のみ)

ATELIERS OPTIONNELS – voir les tarifs sur le site - (cocher les cases au choix)

PEDAGOGIE et INSERTION PROFESSIONNELLE : **95 €**

REPARATION TECHNIQUE : **95 €**

DIRECTION D'ORCHESTRE : **95 €**

PREPARATION PHYSIQUE et MENTALE aux CONCOURS : **95 €**

ATELIER D'IMPROVISATION : **95 €** pour les inscriptions extérieures / gratuit pour les stagiaires HABANERA

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nombre d'années de pratique du saxophone :

Niveau précis dans votre établissement d'étude ou dernier diplôme obtenu :

Etablissement d'étude actuel :

Répertoire avec piano travaillé au cours de l'académie :

Outre l'alto j'apporterai un saxophone (critère facilitateur pour la participation) :

Soprano

Ténor

Baryton

Utilisation courante à l'année des saxophones suivants :

Soprano

Ténor

Baryton

Joindre une photo d'identité récente accompagnée d'un chèque d'arrhes de 190 € à l'ordre de Saxophone Evénement. **Les arrhes versés restent acquis même en cas de désistement**

ACADEMIA
HABANEÑA



1914
CUBANA
1914

ACADEMIE HABANERA / FESTIVAL SAXOPHONE EN MOUVEMENT

Autorisation de filmer, d'enregistrer, de diffuser

A remplir par tous les stagiaires sans exception

Je soussigné(e) domicilié(e) à..... autorise l'association SAXOPHONE EVENEMENT, organisatrice de l'Académie Internationale HABANERA, 78 rue de la GRAND FONT – 16000 ANGOULEME- à pratiquer tout type d'enregistrement audio, vidéo ainsi que la prise de vue photographique des stagiaires en situation pédagogique ou en concert.

Ces enregistrements ou photos pourront uniquement servir à pour illustrer l'histoire de l'Académie HABANERA, être utilisés dans le cadre des activités de promotion du saxophone par SAXOPHONE EVENEMENT.

Je renonce par la cession de droits à toute rétribution de quelque nature et forme que ce soit concernant ces enregistrements et ces éventuelles diffusions ou utilisations d'images dans le cadre précisé ci-avant.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait en deux exemplaires

A : le : / /

Signature :

Académie HABANERA

7 au 15 Août 2017 - Poitiers 2017年8月7日～15日 ポワティエ

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Principe général

Chaque participant-e à l'Académie Habanera prend connaissance et signe ce document dont il retourne un exemplaire signé lors de son inscription (par mail ou par courrier), la signature des parents ou titulaires de l'autorité parentale étant ajoutée, pour les mineurs.

ARTICLE 2 : Fonctionnement

L'organisation des cours, des repas, des déplacements et des concerts, des activités diverses durant l'Académie suppose un respect des plannings et horaires qui seront communiqués chaque jour.

Un respect des consignes données par les enseignants et/ou les animateurs de l'association est demandé à chacun-e.

Chaque mineur devra se référer à l'administratrice qui détient les autorisations parentales pour les sorties en dehors du conservatoire.

Ces organisateurs ne sont pas des employés au service des stagiaires mais les membres le plus souvent bénévoles de notre association. Les respecter et accepter leurs consignes au même titre que de la part des enseignants est une condition essentielle au bon fonctionnement de votre séjour.

ARTICLE 3 : Hébergement

Le CROUS qui nous accueille est un établissement qui héberge en même temps d'autres personnes. Le respect des personnes et des locaux, des installations que vous aller côtoyer et utiliser au CROUS ou dans d'autres lieux (Musée, CRR, restaurant...) est une exigence absolue. Même consigne pour l'Hôtel de l'Europe qui accueille les mineurs.

ARTICLE 4 : Hygiène et sécurité, prévention des nuisances

Il est formellement interdit de fumer pendant le stage dans les locaux utilisés (CROUS, Conservatoire et lieux de concerts) (article L.335-28 du Code de la Santé Publique.)

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans les locaux ou les sites utilisés sous la responsabilité de l'Académie (décret 2006/1386 du 15/11/06)

Pas de bruit après 22h dans les bâtiments ou les abords des logements, pas d'utilisation des instruments de musique après cette heure dans ces lieux.

ARTICLE 5 : Prêt de matériel

Le matériel (instrument, becs, partitions) prêté pendant l'Académie devra être restitué dans le même état qu'il a été trouvé. En cas d'accident de matériel prêté, l'assurance responsabilité civile du stagiaire devra couvrir les frais de réparation

Il sera interdit de jouer pendant le stage avec des partitions photocopiées. Les photocopies données en début de stage limitées en nombre serviront de montage et seront rendues à l'organisation en fin d'académie.

Les clés de chambre confiées nominativement au début du stage seront à rendre en mains propres par le propriétaire de la clé sans l'intermédiaire d'une tierce personne le jour du départ. Un forfait de 80 € sera perçu pour toute clé perdue par le stagiaire.

Le badge nominatif délivré par l'association permettant l'accès gratuit aux concerts devra être restitué à l'issue du stage. Tout stagiaire qui perdrait son badge se verrait obligé de payer son droit d'entrée.

Un porte-revues destiné à classer les partitions et qui peut servir pour le plein air sera également à restituer en fin de stage.

ARTICLE 6 : Sanctions

Toutes dégradations, à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux occasionnées par les stagiaires, constatées par un des organisateurs entraîneront une demande de réparation voire un recours contentieux auprès des assurances du stagiaire ou de lui-même, (de ses tuteurs ou parents pour les mineurs) de la part du président au nom de l'association Saxophone Evénement, organisatrice de l'Académie Habanera.

Tout manquement grave ou non respect volontaire répété du règlement intérieur pourra entraîner de plus une exclusion du stagiaire, après convocation d'un représentant tuteur légal (parent, tuteur) pour les mineurs.

*Lu et approuvé, le _____, à _____
document dont je conserve un exemplaire.*

Signature du stagiaire
Et éventuellement de ses représentants légaux (pour les mineurs)

Gilles TRESSOS
Président de l'Association



